

## Si un travailleur est malade après la reprise ?

Il est possible qu'un travailleur soit contaminé après la reprise. Cette situation peut générer un sentiment de peur et de panique chez les collègues et, en même temps, des mesures pratiques doivent être prises pour préserver la santé des autres travailleurs.

Les étapes suivantes peuvent aider l'employeur :

1. Si un coordinateur/une équipe de coordination Corona est présent(e), concertez-vous avec lui/elle pour déterminer les directives à suivre.
2. Eloignez le travailleur malade du lieu de travail selon le principe suivant :
  - a. Limitez le temps → le plus rapidement possible ;
  - b. Limitez l'espace → traverser le moins de lieux (de travail) possibles ;
  - c. Limitez le nombre de personnes → aussi peu de contacts sociaux que possible.
3. Vérifiez si le travailleur malade peut rentrer chez lui par ses propres moyens ou s'il faut contacter quelqu'un pour venir le chercher.
4. Demandez à la personne avec quels autres collaborateurs elle a été en contact au cours des deux dernières semaines.
5. Décidez en interne de la personne qui sera chargée d'informer les autres travailleurs le plus vite que possible. Cela peut arriver de manière inattendue et causer de l'inquiétude et du stress. Ils doivent être renvoyés chez eux dès que possible et appeler leur médecin. Faites preuve d'empathie envers ces personnes.
6. Restez en contact téléphonique avec le collaborateur concerné et les personnes ayant travaillé en étroite collaboration avec lui. Abordez avec ces personnes les possibilités de retour au travail.

Ce processus peut également avoir un impact psychologique qui doit être pris en compte. Faites preuve d'**empathie** envers le travailleur malade et envers les autres collaborateurs. Même si les symptômes manifestés par le travailleur malade sont légers, il y a de fortes chances que vos collaborateurs ressentent malgré tout une certaine forme d'**anxiété**. Permettez-leur d'exprimer ces sentiments et apportez-leur votre **soutien**. Attendez-vous également à ressentir une certaine **nervosité** au sein de toute l'équipe. Tâchez de les **rassurer**, et assurez-leur que vous ne communiquez que des informations exactes.

*Ce document a été rédigé le 20/04/2020 sur base des mesures en vigueur à cette date.*

*Il contient des mesures générales intersectorielles, dont l'applicabilité doit être examinée en fonction de la situation spécifique de l'entreprise.*